



PROCÈS-VERBAL

3 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 9 MARS 2022** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle cinq (5) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 17 h 54, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2022-014 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2022

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2022-015 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 2 FÉVRIER 2022

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 2 février 2022.

CA-2022-016 ADJUGER UN CONTRAT SOLOTECH INC. ACQUISITION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE ET D'ÉQUIPEMENTS MULTIMÉDIAS 6000016790

VU le rapport du directrice exécutive – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à « **SOLOTECH INC.** », un contrat d'acquisition de panneaux d'affichage et d'équipements multimédias, pour la période du 14 mars 2022 au 31 décembre 2023, au montant de **536 214,00 \$**, plus les taxes de **80 298,05 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **616 512,05 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000016790).

	IMPUTATION
Compte	568220
Ordre interne / OTP	GPM.090001.20.20.10

CA-2022-017 ADJUGER DEUX CONTRATS ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA ULC SERVICES D'ENTREPOSAGE, RAPPEL ET DESTRUCTION DES DOCUMENTS 6000016186

VU le rapport du Secrétaire corporatif et direction – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA ULC** deux (2) contrats pour l'acquisition de services d'entreposage, rappel et destruction des documents;

- Bloc 1- Sections: Entreposage et Prise en charge de l'inventaire pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, au montant de **268 818,90 \$** taxes non incluses;
- Bloc 2- Section: Destruction des documents pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, au montant de **20 671,20 \$** taxes non incluses;

le tout pour un montant **289 490,00 \$** plus les taxes de **43 351,00 \$**, pour un montant maximum de **332 841,00 \$** toutes taxes incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000016186 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

	IMPUTATION
Centre	13200
Compte	573130

CA-2022-018 ADJUGER UN CONTRAT
LES SIGNALISATIONS R.C. INC.
SERVICES D'ENTRETIEN DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DES VOIES RÉSERVÉES
POUR BUS
6000017197

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
 APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjudger à « **LES SIGNALISATIONS R.C. INC.** » un contrat de services d'entretien de marquage de la chaussée des voies réservées pour bus, pour la période d'avril 2022 à avril 2025 au montant de **1 198 060 \$**, plus les taxes de **179 409 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 377 469 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000017197).

	IMPUTATION
Centre	36000
Compte	553390

CA-2022-019 AUTORISER LA RÉSILIATION DU CONTRAT
NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEIL INC.
SERVICES-CONSEILS EN RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX
6000012453
RÉSOLUTION CA-2021-089

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
 APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser la résiliation, en date du 1^{er} juillet 2022, du contrat pour des services-conseils en rémunération et avantages sociaux, avec la firme « **NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEIL INC.** », dont elle est l'adjudicataire, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public No 6000012453.

CA-2022-020 AUTORISER L'EXERCICE DE LA PREMIÈRE OPTION DE RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT

LIFEWORKS (CANADA) LTD (SOLUTIONS MIEUX-ÊTRE LIFEWORKS)
SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUARIAT ET D'EXPERTS-CONSEILS EN GESTION
DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
STM-6249-06-18-02

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de la première option de renouvellement du contrat de services professionnels d'actuariat et d'experts-conseils en gestion des lésions professionnelles, adjugé à « Morneau Shepell Ltée », maintenant connue sous le nom "**LIFEWORKS (CANADA) LTD.**", faisant affaire sous le nom « Solutions Mieux-être LifeWorks », à compter du 13 avril 2022 jusqu'au 12 avril 2023, au montant de **106 100,00 \$**, plus les taxes de **15 888,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **121 988,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6249-06-18-02).

	IMPUTATION
Centre	37420
Compte	551590

CA-2022-021 ADJUGER UN CONTRAT
BELL CANADA
SERVICES D'ANALYSE ET D'INVESTIGATION DES ACTIVITÉS MALICIEUSES
6000015318

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjudger à « **BELL CANADA** », un contrat pour des services d'analyse et d'investigation des activités malicieuses, pour la période du 9 mars 2022 au 9 mars 2024, au montant de **2 022 806,00 \$**, plus les taxes de **302 915,20 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 325 721,20 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000015318).

	IMPUTATION
Centre	39720
Compte	551590

CA-2022-022 AUTORISER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC TENNIS CANADA POUR LA
TENUE DE L'OMNIUM BANQUE NATIONALE POUR LES ÉDITIONS 2022 À 2025

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente de partenariat de quatre (4) ans entre la STM et **TENNIS CANADA** pour la tenue de l'Omnium Banque Nationale, ci-après « l'Événement » au Stade IGA du parc Jarry. La valeur annuelle de l'entente sera de maximum **260 000 \$** plus les taxes applicables. L'entente débute le 10 mars 2022 et se terminera le 31 août 2025;
 - 2° la valeur approximative de l'entente est de **975 000 \$** plus les taxes applicables;
 - 3° d'autoriser la direction des Affaires juridiques à rédiger une entente de partenariat finale à intervenir entre les parties, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet d'entente de partenariat présentement en négociation joint à la présente recommandation sous pli confidentiel;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 121 006 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	599521
Ordre interne / OTP	138405

CA-2022-023 AUTORISER LA MISE AU RANCART DE 82 BUS URBAINS EN 2022
RÉSOLUTIONS CA-2018-082 ET CA-2018-090

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser la direction exécutive Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement à procéder à la mise au rancart en 2022 de quatre-vingt-deux (82) bus urbains, pour ces bus :
- dont l'âge au 31 décembre 2022 devra être supérieur ou égal à l'âge économiquement rentable, ou;
 - dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

CA-2022-024 AUTORISER LA VALEUR MÉDIA PRÉVUE À LA « CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT » POUR L'UTILISATION D'UNE PAGE ENTIÈRE DANS LE « JOURNAL MÉTRO » AINSI QUE POUR LA VALEUR DE LA VISIBILITÉ SUR LEUR PLATE-FORME

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser la valeur média prévue à la « Convention pour la distribution d'un journal quotidien gratuit » de Métro Média pour l'utilisation d'une page entière dans le « Journal Métro » ainsi que pour la valeur de la visibilité sur leur plate-forme à partir du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 pour un montant de **1 476 000 \$**, plus les taxes de **221 031 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 697 031 \$**, toutes taxes actuelles incluses

	IMPUTATION
Compte	599521
Ordre interne / OTP	733600

CA-2022-025 AUTORISER LA VALEUR MÉDIA PRÉVUE À LA « CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION D'UN JOURNAL QUOTIDIEN GRATUIT » POUR L'UTILISATION D'UNE PAGE ENTIÈRE DANS LE « JOURNAL 24 H »

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la valeur média prévue à la « Convention pour la distribution d'un journal quotidien gratuit » pour l'utilisation d'une page entière dans le « Journal 24 h » de Média QMI inc. à partir du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 pour un montant de **540 000 \$**, plus les taxes de **80 865 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **620 865 \$**, toutes taxes actuelles.

	IMPUTATION
Compte / OTP	599521
Ordre interne	733599

CA-2022-026 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU qu'à partir du 3 avril 2022, il y aura vacance du poste de directeur général à la Société;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 68 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S30.01), le conseil d'administration doit combler le poste de directeur général dans les soixante (60) jours d'une telle vacance;

ATTENDU que le directeur général actuel verra à déléguer sa fonction à compter du 10 mars, et ce, jusqu'au 2 avril 2022 et qu'il assurera la transition jusqu'à cette date avec la directrice générale par intérim;

VU la recommandation du président du conseil d'administration

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU a) de nommer madame **MARIE-CLAUDE LÉONARD**, actuellement directrice exécutive, Métro et Exploitation bus, pour exercer la fonction de directrice générale par intérim de la Société à compter du 3 avril 2022, et ce, avec tous les pouvoirs qui lui incombent en vertu de la Loi;

b) de lui consentir une rémunération au montant de **370 788, 44 \$** sur une base annuelle.

CA-2022-027 NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C. ET DES ADMINISTRATEURS DU COMMANDITÉ 9130-8593 QUÉBEC INC.

VU le rapport du Secrétaire corporatif et directeur - Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de procéder à la nomination de trois (3) membres du conseil d'administration pour siéger comme représentants de la Société au sein du « CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C. », lesquels sont désignés dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 2° de procéder à la nomination de quatre (4) administrateurs pour siéger au sein du conseil d'administration du commandité, soit 9130-8593 Québec inc., lesquels sont désignés dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 3° Que cette résolution abroge et/ou remplace toute autre résolution antérieure à la date de la présente et qui serait incompatible avec la présente résolution.

Liste paraphée des membres du conseil d'administration désignés pour siéger comme représentants de la Société au sein du « CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C.

	Noms
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C	Éric Alan Caldwell
MEMBRE DU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C	Sylvain Ouellet
MEMBRE DU CONSEIL DES ASSOCIÉS DE TRANSGESCO S.E.C	Laurence Parent

Liste paraphée des administrateurs désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du commandité, soit 9130-8593 QUÉBEC INC.

	Noms
PRÉSIDENTE	Marie-Claude Léonard
TRÉSORIÈRE	Linda Lebrun
SECRÉTAIRE	Sylvain Joly
ADMINISTRATEUR	Alain Brunet

CA-2022-028 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 54.

Les résolutions CA-2022-014 à CA-2022-028 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 9 MARS À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Madame Marie-Eve Veilleux Bonjour, Il est actuellement impossible de débiter des billets individuels de la carte OPUS ou d'utiliser des titres spéciaux comme soirée illimitée et autres dans le transport adapté. Avec les changements liés à la COVID-19, ce n'est plus avantageux pour moi d'acheter un titre hebdomadaire ou un titre mensuel. Le paiement en argent comptant, au coût de 3 \$, ne permet pas d'obtenir un reçu de vente. Comme je suis travailleuse autonome, j'ai besoin de ces reçus pour ma déclaration d'impôt.

La seule option qu'il me reste pour avoir un reçu de vente est d'acheter des billets individuels à l'une des quelques stations de métro accessibles au coût de 3,50 \$, soit 0,50 \$ de plus par déplacement. Ce coût supplémentaire par billet ne me semble pas équitable alors que la clientèle du transport régulier possède un éventail d'options adaptées à ses déplacements, et qui viennent toutes avec un reçu de vente.

Travaillez-vous sur une solution pour assurer que la clientèle utilisant le transport adapté puisse avoir un reçu de vente pour l'achat de billets ou un document attestant des déplacements effectués avec le montant payé? Si oui, quand sera-t-elle mise en place? Merci.

Le Président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice exécutive Métro et Exploitation bus, à répondre à la question.

Madame Léonard explique qu'il est possible de recevoir un rapport sur une base régulière des déplacements effectués en transport adapté. Ce rapport peut être utilisé comme pièces justificatives à des fins fiscales en vue d'avoir droit à des remboursements.

Elle l'invite à communiquer avec le service à la clientèle du TA.

QUESTION 2

Monsieur Pierre Bolduc

Pourquoi les personnes handicapées n'ont pas un tarif réduit comme les Seniors ?? La majorité ne peuvent travailler Donc leur revenu est l'aide sociale Ça serait logique de les aider Ça montrerait la conscience sociale de la STM

Le Président

Le président réfère la question à madame Geneviève Bourbeau, directrice exécutive - Expérience client et activités commerciales.

Madame Bourbeau indique que c'est l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui est responsable d'établir les tarifs des transports collectifs. Toutefois, cet enjeu sera rapporté l'ARTM.

QUESTION 3

Monsieur Daniel Vanier

La question s'adresse au président. La population du quartier Rivière des Prairies est très mal desservie en transport collectif. Le projet du REM de l'Est ne prévoit même pas de desserte directe.

Comment la STM entend-elle corriger cette situation ? Avez-vous des projets à court terme? Quelles sont vos options? - Prolongement de la ligne bleue du métro vers l'Est au-delà de l'A-25 vers Anjou et par la suite vers Rivière des Prairies avec l'ajout de quelques stations ou; Implantation d'un réseau de tramways en site propre et en surface connecté à la station de métro Galerie d'Anjou ou; -Aménagement de lignes de SRB parcourant les grands boulevards de ce quartier et reliés aux stations de métro Galerie d'Anjou et Honoré-Beaugrand.

Avec la hausse actuelle des prix de l'essence, les résidents.es de ce secteur méritent de nouveaux investissements en transport collectif à court terme. Daniel Vanier Client régulier Résident Est de Montréal.

Le Président

Le président invite madame Linda Lebrun directrice exécutive - Planification et finances à répondre à la question.

Madame Lebrun explique que les grands projets structurants relatifs au REM de l'Est ne sont pas sous la gouverne de la STM. Cependant, certains projets sont en cours pour pallier à cette situation, entres autres, le prolongement de la ligne Bleue ainsi que le REM de l'Est qui pourrait se rendre jusqu'à Marie-Victorin. Par la suite, l'objectif de la STM sera de relier son réseau bus à ces grands projets structurants. Par ailleurs, madame Lebrun rappelle que la STM travailler à implanter des options de transport au bénéfice des usagers de Rivière des Prairies, notamment la construction du SRB Pie-IX, et d'un projet de SRB sur l'axe Henri-Bourassa. Ces mesures visent à moyen terme à enrayer cet enjeu en attendant que la STM poursuivre ses réflexions pour d'améliorer le service de transport dans l'Est de l'île.

Le président ajoute qu'il partage les mêmes préoccupations quant à l'offre d'un service de transport performant dans les quartiers où l'apport modal du transport collectif est faible.

QUESTION 4

Madame Valérie Rioux

Considérant que l'isolement des personnes âgées depuis les 2 dernières années a entraîné et entraîne toujours des conséquences majeures sur leur autonomie;

Considérant le déconfinement progressif qui touche l'ensemble des secteurs d'activité de la société; Considérant les besoins de mobilité actuels et immédiats des personnes âgées et l'importance pour celles-ci de pouvoir se déplacer de manière sécuritaire en transport en commun;

Considérant l'arrêt du service des navettes Or depuis mars 2020; Considérant que l'offre de service actuelle ne s'arrime pas aux habitudes de déplacement des personnes âgées, tant au niveau des trajets bus que des horaires prévus;

Comment la STM compte-t-elle bonifier son offre de service, à court et moyen terme, pour répondre aux besoins des personnes âgées de son territoire et leur permettre de se déplacer en transport en commun pour réaliser l'ensemble de leurs activités quotidiennes?

Le Président

Le président réfère la question à madame Linda Lebrun directrice exécutive - Planification et finances à répondre à la

question.

Madame Lebrun signale que la STM a amorcé une refonte de son réseau de bus en lien avec l'arrivée des grands projets, tel que le REM, SRB Pie-IX et d'autres projets sur l'Île. Dans le cadre de cette refonte, la mobilité des aînés est prise en compte pour offrir des solutions qui répondent à leur besoin. Depuis 2019, la STM effectue des consultations sectorielles au cours desquelles la population peut exprimer leur opinion lors de ces rencontres ou sur le site [Parlons-en](#).

QUESTION 5

Monsieur Jérôme Saunier En ce qui concerne l'installation d'ascenseurs dans le métro, serait-il possible : 1) de mettre à jour plus souvent les informations affichées sur le site de la STM; 2) d'afficher des photos plus nombreuses et plus récentes des chantiers actifs (à la place des illustrations); 3) d'indiquer le nom des stations qui doivent être adaptées au cours des prochaines phases?

Le Président Le président réfère la question à madame Geneviève Bourbeau, directrice exécutive - Expérience client et activités commerciales.

Madame Bourbeau répond que toutes ces informations sont régulièrement mises à jour sur notre site web. Elle lui fera parvenir un courriel détaillé pour lui indiquer où trouver ces renseignements sur le site web de la STM.
